



reglement facture litigieuse entretien climatisation

Par **prades**, le **24/05/2012** à **12:36**

bonjour,je suis locataire d'une maison ,gérée par agence, depuis le 1er decembre 2011.L'agence m'a demandé de faire faire l'entretien de la climatisation que l'ancien locataire n'avait pas fait en me precisant que la facture serait à la charge de l'agence,j'ai appelé les intervenants qui travaillent avec l'agence sans aucune suite de leur part du coup avec l'autorisation de l'agence j'ai fait intervenir un autre artisan le 11 mai 2012.Montant de la facture 140€ envoyée directement par l'artisan à l'agence mais la surprise arrive l'agene ne paie pas la totalité de la facture elle règle la somme de 80€ et me demande de régler le complement s'appuyant sur un devis fait par un autre artisan en novembre 2011 pour l'ancien locataire,et qui ne s'est pas donné la peine de me rappeler lorsque je l'ai contacté au mois d'avril 2012.En précisant que l'agence ne m'avait pas communiqué l'existence de ce devis en leur possession ni ne m'a demandé de faire parvenir un devis de l'intervenant!!l'agence a t'elle le droit d'agir ainsi?Que dois je faire?merci de votre attention bonne journée

Par **janus2fr**, le **24/05/2012** à **13:21**

Bonjour,
L'entretien de la climatisation était de toute façon à votre charge...